

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales
et de l'Aménagement du Territoire

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION "Moulay Ahmed MEDEGHRI "
13, chemin Abdelkader Gadouche - Hydra -Alger

CONCOURS NATIONAL D'ACCES A
L'ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION
"Moulay Ahmed MEDEGHRI "
- Session 2020 -

L'Ecole Nationale d'Administration organise un concours national sur épreuves pour le recrutement de cent vingt (120) élèves.

I/ - Conditions de participation au concours

Le concours est ouvert aux candidats de nationalité algérienne remplissant les conditions suivantes :

- Être âgé de 28 ans au plus à la date du déroulement du concours et titulaire d'une licence de l'enseignement supérieur, ou d'un diplôme équivalent dans les filières suivantes :

1. Licence en Droit,
2. Licence en Sciences économiques,
3. Licence en Management,
4. Licence en Sciences de gestion,
5. Licence en Sciences commerciales,
6. Licence en Sciences politiques, option : organisation administrative.

-Pour les candidats fonctionnaires :

- Être fonctionnaire titulaire ;
- Ayant trois années d'ancienneté à la date du concours ;
- Être âgé de 32 ans au plus à la date du concours,
- Titulaire d'une licence de l'enseignement supérieur ou d'un diplôme équivalent dans les filières mentionnées ci-dessus,

*** il est à noter que le nombre de postes réservés aux fonctionnaires est dans la limite de 15% du total des postes ouverts ;**

- Tous les candidats doivent obligatoirement être titulaires du baccalauréat et en situation régulière vis-à-vis du service national.

II - Dossier de candidature

Le dossier de candidature comporte les pièces suivantes :

1. Un formulaire d'inscription au concours ; à télécharger à partir du site Internet de l'ENA : www.ena.dz,
2. Une copie de la carte nationale d'identité en cours de validité,
3. Une copie du titre ou du diplôme exigé,
4. Une copie du baccalauréat,
5. Une copie de l'attestation justifiant la situation vis à vis du service national,

6. Une copie de l'arrêté de confirmation pour les candidats fonctionnaires et une autorisation de participation au concours délivrée par l'autorité ayant le pouvoir de nomination.

- **Le modèle de l'autorisation de participation** peut être **téléchargé** à partir du site Internet de l'ENA : www.ena.dz,

7. Deux (02) photos d'identité,

8. Deux (02) enveloppes timbrées libellées à l'adresse du candidat (16×22),

9. Le récépissé de paiement des droits d'inscription au concours (200 DA) à verser à l'ordre de Monsieur l'Agent comptable de l'ENA- Compte TPA n°: 198/136 clé 40 ou CCP n°: 18382 30 clé 89,

- **L'inscription au concours se fait :**

- en ligne via le lien : <https://services.interieur.gov.dz>

- ou par courrier postal au nom de Monsieur le Directeur des études (Bureau des concours); Ecole Nationale d'Administration - 13, Chemin Abdelkader Gadouche – Hydra – Alger, 16035.

NB : **il ne sera accepté qu'une seule inscription (soit en ligne ou par envoi postal)**

La date de clôture des inscriptions au concours sur épreuves est fixée à quinze (15) jours ouvrables à compter de la date de la première parution de l'avis du concours dans la presse écrite.

Les dossiers reçus après cette date seront refusés.

III – Nature des épreuves du concours

A/ - Epreuves écrites d'admissibilité :

Matières	Durée de l'épreuve	Coefficient
- Une épreuve portant sur un sujet de culture générale	3 heures	3
- Une épreuve au choix par spécialité portant sur l'un des domaines suivants: - les institutions politiques et le droit public, - les questions économiques et financières, - la gestion, les sciences des organisations ou le management.	3 heures	4
- Une épreuve de langue étrangère au choix (français ou anglais)	2 heures	1

Sont éliminés du concours, les candidats ayant obtenu une moyenne générale inférieure à 10/20 aux épreuves écrites d'admissibilité.

B/ - Epreuve orale d'admission définitive:

- Elle consiste en un entretien de culture générale avec un jury d'examen ; portant notamment sur les problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels,
- La durée maximale de l'entretien est de vingt (20) minutes,
- Coefficient 3.

IV – Etude des dossiers et recours:

La liste des candidats retenus et non retenus pour participer aux épreuves écrites d'admissibilité sera publiée sur le site internet de l'école (www.ena.dz).

- Pour les recours :

Les candidats non retenus pourront effectuer leurs recours via une adresse électronique qui sera définie ultérieurement lors de l'affichage de liste des candidats retenus ;

La liste définitive des candidats admis aux épreuves écrites d'admissibilité sera publiée sur le site internet de l'école.

La publication de la liste définitive des candidats retenus sur le site internet (www.ena.dz) est considérée comme étant une convocation du candidat.

V – Proclamation des résultats

Les résultats définitifs du concours seront affichés au niveau de l'ENA, ainsi que sur le site internet de l'école (www.ena.dz).

NB : Important

Les dossiers incomplets ou parvenus après le délai ne seront pas pris en considération.